

2.2.5. ASSOCIATION MOMENTANEE LUISWISHI ou COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA SPRL CMSK

A. Identification de la société

L'Association Momentanée LUISWISHI est un partenariat conclu en date du 19 janvier 1996 entre la GECAMINES et l'Entreprise Générale MALTA FORREST Sprl. Ce projet consistait en la valorisation du gisement de LUISWISHI pour un coût étalé en trois ans de 65 millions USD à assurer par EGMF.

Plus tard, l'Association Momentanée de Luiswishi a été transformée en une société dénommée Compagnie Minière du Sud-Katanga Sprl, en abrégé CMSK.

La CMSK a pour associés, la GECAMINES et l'Entreprise Générale MALTA FORREST. Le capital social fixe à 18.750.000 FC est reparti à raison de 40 % pour la GECAMINES et 60 % pour EGMF.

La durée du projet sous forme de société est de 20 ans renouvelable deux fois par tranche de 15 ans, soit au total 50 ans.

B. Instruments juridiques de base et objet du partenariat

a. Instruments juridiques de base:

- > Protocole d'accord GCM et EGMF du 19 janvier 1996 ;
- > Lettre N° 0088/CAB.MIN/1/96 du 8 février 1996 du Ministre des Mines portant approbation du protocole d'accord du gisement Luiswishi ;

[Page 116]

- > Contrat de collaboration en vue de la valorisation du gisement de Luiswishi du 4 avril 1997 ;
- > Lettre N° CAB/COMI/KKMIMK/023/97 du 19 mai 1997 portant approbation des accords conduits avec la GCM ;
- > A venant N° 1 du 2 août 2000 au contrat de collaboration en vue de la valorisation de Luiswishi ;
- > Avenant N°2 du 21 mai 2003 au contrat de collaboration en vue de la valorisation de Luiswishi ;
- > Contrat de création de société entre GCM et EGMF de mai 2004 ;
- > Convention de confidentialité entre GeM et EGMF de mai 2004.
- > Statuts notariés du 18 mai 2004 de la Compagnie Minière du Sud-Katanga Sprl, CMSK

b. Objet du partenariat

Sous l'Association Momentanée de Luiswishi, le partenariat GeM et EGMF avait pour objet la valorisation du gisement de Luiswishi en trois phases.

Cette valorisation consistait pour la première phase en :

- la reprise des minerais des remblais et l'expédition vers le concentrateur de Kipushi aménagé ;
- la concentration des minerais suivant disponibilité de ce concentrateur ;
- la vente des concentrés ;
- la prospection des écailles I et II ;

La seconde phase de valorisation comprenait :

- l'exploitation minière et le transport des minerais vers le concentrateur ;
- la concentration des minerais en provenance des remblais ou des gisements à Kipushi ou sur le site de Luiswishi ;
- Le traitement métallurgique par la GCM à l'usine de Shituru ou ailleurs en traitement à façon (TAF) et la vente des métaux produits ou la vente des concentrés ;
- la prospection du polygone.

A la dernière phase, la valorisation devrait consister en :

- l'exploitation minière et au transport des minerais vers le concentrateur de Luiswishi ;
- la concentration des minerais sur le site de Luiswishi
- le traitement métallurgique des minerais ou des concentrés dans une nouvelle usine ;

[Page 117]

- la vente des métaux produits.

Sous la forme de la société dénommée Compagnie Minière du Sud-Katanga, CMSK, le partenariat a, conformément à l'article 3 des statuts de la société, pour objet: l'exploitation des mines et des carrières, la concentration des minerais, la production d'alliages ou des métaux, la commercialisation et la vente des produits issus des activités minières, de concentration ou de production métallurgique.

C. Gisements de Luiswishi

Il s'agit du gisement situé près de la localité de Luiswishi aux environs de la ville de Lubumbashi. Ce gisement comprend les écaillés intitulées Luiswishi I, Luiswishi II, Luiswishi III, Luiswishi Est ainsi que l'écaillé de Kipushi.

Le minerai à extraire du gisement de Luiswishi I a les spécifications approximatives suivantes :

- 2,69 % du Cu
- 0,88 % Co

Pour les remblais existants, il y a approximativement :

- 1,50 % Cu
- 1,00 % Co

Les minerais faisant partie du gisement de Luiswishi seront extraits et traités jusqu'à épuisement de toutes les réserves économiquement exploitables, soit environ durant 50 ans.

D. Les travaux d'intérêt public effectués par EGMF

Le Gouvernement Congolais avait signé avec un Consortium CONSULT 4 et la société SWANEPOEL, en date du 30 janvier 1998, un protocole d'accord pour les travaux de construction de la route en terre LUAMBO - MANONO longue de 494 Km, et, ensuite, pour l'axe KASUMBALESA - LUBUMBASHI LIKASI - KOL WEZI long de 396,35 Km.

Le coût prévisionnel du tronçon LUAMBO - MANONO était de USD 32.110.000 payables en 24 mois à raison de 65.000 USD par Km alors que pour

[Page 118]

L'axe Kasumbalesa - Lubumbashi - Likasi - Kolwezi, il était de USD 392.194.698 repartis comme suit:

Phase I: 151.229.154 USD pour la réhabilitation de la route existante et les travaux préparatoires d'élargissement futur de la chaussée.

Phase II: 240.965.544 USD pour la construction de la 2ème voie, en extension de celle existante, l'aménagement des ouvrages d'art et de franchissement, la signification et le marquage de la chaussée.

Le Gouvernement demandait à la GCM de garantir le remboursement du financement des travaux de construction de ces routes, par la cession à ce Consortium des gisements miniers KALUKUNDI - KISAMFU - TONDO SIDNKOLOBWE et MENDA dont les recettes dues à l'Etat devait servir au remboursement du financement.

Suite au refus de la GCM de coder en gisements, le Consortium avait dénoncé le protocole d'accord pour le financement des travaux routiers.

Un autre protocole sera conclu avec EGMF pour la réhabilitation de l'axe Kasumbalesa et Lubumbashi, les travaux de voirie à Lubumbashi et la construction de deux marchés publics à Kinshasa et Lubumbashi.

Pour ces travaux dont le coût total n'est pas connu, EGMF a perçu une somme totale de 41.285.388,31 USD provenant du cash flow de l'Association Momentanée Luiswishi. Le Gouvernement a payé cette facture à l'aide des sommes que lui devait la GECAMINES au titre d'impôts. Le montant a été reparté comme suit :

<u>Année</u>	<u>Montant en USD</u>
1999	3.294.267,71
2000	14.344.008,54

2001	14.065.172,87
2002	7.733.377,32
2003	1.848.561,90

E. Evaluation de l'Association Momentanée Luiswishi

a. Au plan technique

L'exploitation de Luiswishi a été performante au regard des résultats :

[Page 119]

> 19.848 TCo produits en 5 ans d'exploitation soit une moyenne de 3.970 TCo par an.
 > L'année 2002 aura été la meilleure avec 5692 TCo produites, soit une production mensuelle moyenne de 474 TCo et le meilleur rendement métallurgique annuel moyen de Cobalt: 76 %.

b. Au plan financier

b.l. Les paiements des partenaires et d'autres fournisseurs pour prestations faites dans le cadre du fonctionnement de l'Association Momentanée

La GECAMINES a été payée pour prestations fournies à l'association dans le fonctionnement de Luiswishi au 31 décembre 2002, pour USD 13.200.000 sur un total de USD 114.094.000 soit 12 % du coût total.

EGMF l'ont été pour un montant total de USD 83.885.000, soit 74 % du coût total, la SNCC pour USD 14.173.000, soit 14 % et les banques pour USD 438.000 au titre de frais de financement.

B.2. La répartition du cash flow bénéficiaire de Luiswishi entre les partenaires

Il ressort des éléments du dossier que la GCM devrait recevoir 70 % du cash flow de Luiswishi soit USD 46.598.000 sur le montant de USD 66.955.000 généré par l'Association en cinq ans d'exploitation, si le Gouvernement n'avait pas appliqué une parafiscalité exceptionnelle sur ces revenus, en principe exempts de contribution professionnelle, avant leur réintégration dans les comptes globaux de la GECAMINES.

Après cette parafiscalité, la GCM a réellement reçu USD 6.464.000, soit 14 % de sa part (de 46.598.000 USD) du cash flow total de USD 66.955.000.

(en milliers de USD)

N°	Rubrique	Total au 11/2002	EGMF		GCM		ET AT		TIERS	
			USD	%	USD	%	USD	%	USD	%
1°	Prestations	114.094	83.885	74%	13.200	20%	0	0	17.009	14 %
2°	Redevance gisement	26.241	0	0	5320	20%	20.921	80%	0	0
3°	Marge globale	40.714	20.357	50%	1.144	3%	19.213	47%	0	0
Total Cash flow		181.049	104.242	50%	19.664	11%	40.134	22%	17.009	9%

[Page 120]

Il se dégage de ce tableau qu'en cinq ans d'exploitation de l'Association Momentanée de Luiswishi, la GCM a reçu 11 % du cash flow généré à peine plus que la SNCC (USD 14.173.000) contre 58 % perçus par son

partenaire EGMF et 22 % par l'Etat Congolais.

Pourtant, l'article 12 du contrat de collaboration prévoyait que les partenaires de l'Association Momentanée réalisent un rendement financier global de 66,5 % pour la GCM et de 33,5 % pour EGMF.

En cinq ans d'exploitation de Luiswishi, la GCM a réalisé un bénéfice net et final, après parafiscalité mais hors amortissement de USD 6.464.000, soit un taux de rentabilité de 10 % seulement.

(En milliers de USD)

Rubrique	TOTAL	GCM		EGMF/TIERS		Etat
		USD	%	USD	%	
Chiffre d'affaires	181.049	59.798	33	121.251	67	0
Prestations	114.094	13.200	12	100.894	88	0
Marge avant fisc.	* 66.955	46.598	70	*20.357	30	0
Fiscalité	-	(40.134)	-	(ND)	-	40.134
Marge après fisc.	* 66.955	6.464	10	*20.357	30	60%
Taux rentabilité	37%	11%		17%		-

- avant impôts et redevances sur gisement mais compte non tenu des bénéfices réalisés sur prestations.

Ce bilan insuffisant de l'exploitation de Luiswishi est imputable d'abord à une très lourde parafiscalité au profit de l'Etat : au 31 décembre 2002, le Gouvernement avait, au titre de récupération d'arriérés fiscaux, prélevé directement à la source 86 % des revenus dus à la GECAMINES par l'Association Momentanée de Luiswishi, soit USD 40.134.000 sur USD 46.598.000 environ, ne laissant à la GECAMINES que 14 % de son dû soit à peine USD 6.464.000.

[Page 121]

F. Conclusion

Malgré certaines critiques qui peuvent être formulées contre le contrat de collaboration sur la valorisation du gisement LUISWISHI, notamment le fait pour la GECAMINES de ne pas facturer de nombreuses prestations qui auraient pu accroître la proportion de ses interventions dans le coût de fonctionnement de cette association, ou encore le fait pour la GECAMINES de ne pas chercher à améliorer à son profit les coûts des opérations d'exploitation lui confiées contrairement à EGMF, ce partenariat reste le seul qui rapporte de l'argent frais à la GECAMINES. Dans la répartition de la marge brute, la GECAMINES est majoritaire.

Pour ces raisons, la Commission recommande :

1. La continuité du partenariat GECAMINES et EGMF dans la gestion et l'exploitation de LUISWISHI ;
2. La maximisation par la GECAMINES du coût des opérations d'exploitation ;
3. La régularisation des statuts de la CMSK Sprl en tenant compte des apports réellement libérés et de ceux promis par les partenaires pour être libérés progressivement.